



Carte de résident au cas divorce

Par **Allissio**, le **19/09/2019** à **22:24**

Bonjour,

Actuellement j'ai une carte de resident et ma femme veut demander le divorce.

Sachant qu'on est marié depuis 3ans et 6 mois.

J'aimerais savoir s'il vous plaît, à partir de quel moment le juge peut demander le retrait de ma carte?

Et s'il y a un moyen de la garder ?

Actuellement j'ai 2 contrats cdi à temps partiel 130h+50h, peux-je les utiliser pr maintenir la carte ?

En attente d'une réponse de votre part.

CORDIALEMENT

Par **youris**, le **24/09/2019** à **20:57**

bonjour,

la rupture de la vie commune peut être un motif de non renouvellement de titre de séjour.

salutations